

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2022, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté les règlements suivants :

N° 1310-2022 Règlement modifiant le Règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme 782-2013 afin de modifier certains titres d'emploi et d'ajuster certaines responsabilités des officiers municipaux

N° 1311-2022 Règlement autorisant l'augmentation du fonds de roulement de 1 312 000 \$ pour le porter à 20 028 000 \$

2. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le **vendredi 7 octobre 2022**.

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 7^E JOUR D'OCTOBRE 2022



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat